

Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St Maximin

Chemin du Prugnon - 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93

Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr



Charte « Education socioculturelle »

St Maximin, le 16 septembre 2012.

1) Préambule.

« Le développement culturel est un élément constitutif du développement durable du territoire. La sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la création est au cœur de la formation des élèves parce qu'en éduquant le regard elle éveille aux formes artistiques et culturelles de leur environnement quotidien. Cet apprentissage permet aux jeunes de comprendre et de s'approprier leur héritage culturel, de se façonner un regard personnel sur le monde et, par là même, participe à la structuration de l'identité de l'individu. » (Source : Protocole de coopération entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'agriculture et de la pêche)

Le LEAP St Maximin souhaite mettre en œuvre une politique éducative, pédagogique et pastorale qui permette, avec ses propres moyens, de favoriser ce développement de la personne, en visant les trois objectifs suivants :

- L'ouverture des jeunes sur un monde complexe,
- L'expression des talents individuels et/ou collectifs des jeunes, dans les domaines des arts et de la culture, au service d'un territoire,
- La valorisation des productions artistiques et culturelles des jeunes.

Pour cela, une journée « culturelle » sera organisée chaque année par l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives du LEAP St Maximin. Cette journée devra répondre aux objectifs précédents, en permettant à chacun (adultes et jeunes) de trouver sa place dans cet univers lié à la Culture et aux Arts.

2) Une équipe volontaire et des enseignants référents.

- Deux enseignants référents ont été nommés : Madame MERIANNE et Madame VARLET.
- Une équipe d'enseignants volontaires participant aux réunions et favorisant l'application de cette Charte, non seulement auprès des élèves mais aussi auprès de toute personne de la communauté éducative du lycée. Ces personnes pourront être professeur d'ESC, mais aussi de disciplines variées : l'histoire, l'expression

française... mais aussi des professeurs de technique ou encore des éducateurs de la vie scolaire. Bref, toute personne qui souhaite s'impliquer dans la vie culturelle et artistique du lycée.

- Le respect de certaines règles et notamment dans le cadre de la gestion de la salle réservée à l'Education socioculturelle.

3) Une salle « ESC » : une nouveauté pour l'année scolaire 2012 / 2013.

Cette salle est un lieu de création artistique et culturelle. Elle n'est pas réservée uniquement aux professeurs de la discipline en question, même si ces derniers pourront l'utiliser davantage. Par exemple, nous pourrions tout à fait imaginer qu'un professeur de technique, qui souhaite valoriser les talents de ses élèves, puisse utiliser ce lieu pédagogique dans le cadre de travaux pratiques liés à la Culture ou à l'Art.

Toutefois, dans un souci de cohérence et de coordination, les professeurs référents seront les « régulateurs » du bon usage de cette salle.

Plusieurs règles essentielles à mettre en œuvre :

- a) Un cahier dans la salle des personnels permettra de réserver la salle en question. Les professeurs d'ESC devront réserver aussi cette salle dans le temps pour permettre la bonne application des référentiels de la discipline.
- b) Cette salle permet de mettre en œuvre des aspects culturels et artistiques : peinture, écriture, calligraphie, sculpture, mosaïque, théâtre, cinéma, ...
- c) Les clés (pour des raisons de sécurité) seront disponibles auprès des deux professeurs référents et du Responsable de la vie scolaire.
- d) Le rangement devra être organisé notamment par les professeurs référents, en indiquant des espaces collectifs et plus individualisés.
- e) Chaque professeur qui utilise la salle doit préparer le lieu avant le cours : c'est-à-dire positionner sur les paillasses les matériels et matériaux en vue de la mise en œuvre de la séquence pédagogique. Attention aux vols et aux gaspillages ! Les professeurs sont responsables du matériel de la salle.
- f) Chaque professeur définit ses besoins en début d'année (septembre), transmet les informations aux deux professeurs référents qui organisent une commande significative en octobre, auprès de Madame GASPARD (économat).
- g) Par la suite, les consommables pourront être commandés en fonction des besoins auprès de Catherine RIE (Secrétariat / commandes). Ceci signifie que chaque professeur utilisera un cahier (qui se situe dans la salle ESC) pour noter les fournitures utilisées et indiquer des besoins potentiels. La synthèse sera effectuée par les professeurs référents qui représenteront l'unique lien avec Catherine RIE. Il est évident que la mutualisation sera privilégiée pour permettre de faire des économies d'échelle.
- h) Le rangement et le nettoyage devront être effectués par les élèves et les enseignants. Une grande exigence sera demandée aux enseignants.
- i) Le stockage de matériels volumineux pourra être effectué dans la salle réservée à cet usage dans le bâtiment « agri-sport ».

4) **Une « valeur ajoutée » culturelle et artistique.**

La valorisation des productions artistiques et culturelles est un élément important à mettre en œuvre.

Pour cela, plusieurs actions possibles :

- a) Une valorisation de la salle « ESC » pendant les journées « Portes ouvertes », en proposant des productions artistiques et culturelles des jeunes,
- b) Des expositions tout au long de l'année, dans la salle « ESC » elle-même, en aménageant des grillages ou des murs d'œuvres artistiques dans l'établissement, en créant des espaces culturels...
- c) La mise en place de la journée « culturelle » de l'année, en y associant tous les membres de la communauté éducative.